

Conditions Définitives en date du 29 mars 2018



NATIXIS STRUCTURED ISSUANCE SA

(une société anonyme constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 51, JF Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B.182 619)

(Emetteur)

Emission de EUR 30.000.000 d'Obligations dont le remboursement final est référencé sur le cours de l'Indice CAC® Large 60 Equal Weight ER et venant à échéance le 8 mars 2028

***Inconditionnellement et irrévocablement garanties par Natixis
sous le
Programme d'émission d'Obligations
de 10.000.000.000 d'euros
(le Programme)***

***NATIXIS
(Agent Placeur)***

Toute personne faisant ou ayant l'intention de faire une offre des Obligations pourra le faire uniquement :

- (i) dans des circonstances dans lesquelles il n'y a pas d'obligation pour l'Emetteur ou tout Agent Placeur de publier un prospectus en vertu de l'article 3 de la Directive Prospectus ou un supplément au prospectus conformément à l'article 16 de la Directive Prospectus dans chaque cas, au titre de cette offre ; ou
- (ii) dans les Juridictions Offre au Public mentionnées au Paragraphe 7 de la Partie B ci-dessous, à la condition que cette personne soit un Agent Placeur ou un Etablissement Autorisé (tel que ce terme est défini dans le Prospectus de Base en Partie B ci-dessous) et que cette offre soit faite pendant la Période d'Offre précisée à cette fin et que toutes les conditions pertinentes quant à l'utilisation du Prospectus de Base aient été remplies.

Ni l'Emetteur, ni l' Agent Placeur n'a autorisé ni n'autorise l'offre d'Obligations dans toutes autres circonstances.

L'expression **Directive Prospectus** désigne la Directive 2003/71/CE telle que modifiée, et inclut toute mesure de transposition dans l'Etat Membre de l'EEE concerné.

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés dans les présentes seront réputés être définis pour les besoins des Modalités (les Modalités) figurant dans les sections intitulées "Modalités des Obligations" et "Modalités Additionnelles" dans le Prospectus de Base en date du 13 juin 2017 ayant reçu le visa n° 17-270 de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 13 juin 2017 et les suppléments au Prospectus de Base en date du 11 août 2017, du 6 octobre 2017, du 16 novembre 2017 et du 9 mars 2018 qui constituent un prospectus de base au sens de la Directive 2003/71/CE (la **Directive Prospectus**) telle que modifiée (dans la mesure où ces modifications ont été transposées dans un Etat-Membre). Le présent document constitue les Conditions Définitives des Obligations décrites dans les présentes au sens de l'article 5.4 de la Directive Prospectus, et doit être lu conjointement avec le Prospectus de Base. Une information complète concernant l'Émetteur et l'offre d'Obligations est uniquement disponible sur base de la combinaison des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. Un résumé de l'émission des Obligations est annexé aux présentes Conditions Définitives. Le Prospectus de Base et les présentes Conditions Définitives (dans chaque cas, avec tous documents qui y sont incorporés par référence) sont disponibles pour consultation à, et des copies peuvent être obtenues de BNP Paribas Securities Services (en sa qualité d'Agent Payeur Principal), Les Grands Moulins de Pantin, 9 rue du Débarcadère, 93500 Pantin, France et auprès de Natixis, 47, quai d'Austerlitz, 75013 Paris. Le Prospectus de Base et les présentes Conditions Définitives sont également disponibles sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

- | | |
|---------------------------------------|--------------------------------|
| 1. Emetteur : | Natixis Structured Issuance SA |
| 2. (i) Souche n° : | 374 |
| (ii) Tranche n° : | 1 |
| 3. Garant : | Natixis |
| 4. Devise ou Devises Prévues : | Euro (« EUR ») |
| 5. Montant Nominal Total : | |
| (i) Souche : | EUR 30.000.000 |
| (ii) Tranche : | EUR 30.000.000 |

6.	Prix d'Emission de la Tranche :	100% du Montant Nominal Total
7.	Valeur Nominale Indiquée :	EUR 1.000
8.	Date d'Emission :	3 avril 2018
9.	Date d'Echéance :	8 mars 2028
10.	Forme des Obligations :	Au porteur
11.	Base d'Intérêt :	Non Applicable
12.	Base de Remboursement/Paiement:	Remboursement Indexé sur Indice
13.	Changement de Base d'Intérêt :	Non Applicable
14.	Option de Modification de la Base d'Intérêt	Non Applicable
15.	Option de Rachat/Option de Vente :	Non Applicable
16.	Date des autorisations d'émission :	Décision du Conseil d'administration de Natixis Structured Issuance SA en date du 12 mars 2018
17.	Méthode de distribution :	Non syndiquée

DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER (LE CAS ECHEANT)

18.	Dispositions relatives aux Obligations à Taux Fixe :	Non Applicable
19.	Dispositions relatives aux Obligations à Taux Variable :	Non Applicable
20.	Dispositions relatives aux Obligations Zéro Coupon :	Non Applicable
21.	Dispositions relatives aux Coupons applicables aux Obligations Indexées :	Non Applicable

AUTRES DISPOSITIONS RELATIVES AUX OBLIGATIONS STRUCTUREES

22.	Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Titres de Capital (action unique) :	Non Applicable
23.	Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Indice (indice unique) :	Applicable
	(i) Type :	Obligations Indexées sur un Indice Mono-Bourse
	(ii) Indice Mono-Bourse / Indice Multi-Bourses /Indices Propriétaires :	CAC® Large 60 Equal Weight ER

(iii)	Type de Rendement (uniquement applicable aux Indices Propriétaires) :	Non Applicable
(iv)	Lien internet vers le site contenant une description de l'Indice Propriétaire :	Non Applicable
(v)	Sponsor de l'Indice :	Euronext – CAC 60
(vi)	Marché :	Conformément à la Modalité 16
(vii)	Marché Lié :	Conformément à la Modalité 16
(viii)	Niveau Initial :	1.930,78 points
(ix)	Barrière :	Signifie 60 % du Niveau Initial de l'Indice
(x)	Événement Activant :	Non Applicable
(xi)	Événement Désactivant :	Non Applicable
(xii)	Événement de Remboursement Automatique Anticipé :	« supérieur ou égal au » Niveau de Remboursement Automatique Anticipé
	<ul style="list-style-type: none"> • Montant de Remboursement Automatique Anticipé: 	<p>Le Montant de Remboursement Automatique Anticipé sera déterminé à chaque Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé par l'Agent de Calcul selon la formule suivante:</p> $\text{Valeur Nominale Indiquée} \times [100\% + 7,00\% \times \frac{n}{365}]$ <p>Pour les besoins des présentes :</p> <p>«n » signifie le nombre de jours calendaires entre la Date de Détermination Initiale (exclue) et la Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé concernée (incluse) à laquelle l'Événement de Remboursement Automatique Anticipé a eu lieu</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Date(s) de Remboursement Automatique Anticipé : 	Signifie le cinquième jour ouvré suivant immédiatement la Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé concernée
	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de Remboursement Automatique Anticipé : 	Signifie 100 % du Niveau Initial de l'Indice
	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de Remboursement Automatique Anticipé : 	Non Applicable

	<ul style="list-style-type: none"> • Date(s) d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé : • Dates de Constatation Moyenne de Remboursement Automatique Anticipé : • Période(s) d'Observation du Remboursement Automatique Anticipé : 	<p>Signifie chaque Jour de Bourse Prévu durant la Période d'Observation du Remboursement Automatique Anticipé, qui n'est pas un Jour de Perturbation.</p> <p>Non Applicable</p> <p>Du 1 mars 2019 inclus à la Date d'Evaluation exclue</p>
(xiii)	Intérêt Incremental :	Non Applicable
(xiv)	Date de Détermination Initiale :	1 mars 2018
(xv)	Dates de Constatation Moyenne :	Non Applicable
(xvi)	Période(s) d'Observation(s) :	Non Applicable
(xvii)	Date d'Evaluation :	1 mars 2028
(xviii)	Nombre(s) Spécifique(s) :	Sept (7) Jours de Bourse Prévus
(xix)	Heure d'Evaluation :	Conformément à la Modalité 16
(xx)	Taux de Change :	Non Applicable
(xxi)	Clôture Anticipée :	Applicable
(xxii)	Monétisation :	Non Applicable
(xxiii)	Changement de la Loi :	Applicable
(xxiv)	Perturbation des Opérations de Couverture :	Applicable
(xxv)	Coût Accru des Opérations de Couverture :	Applicable

24.	Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Titres de Capital (panier d'actions) :	Non Applicable
25.	Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Indices (panier d'indices) :	Non Applicable
26.	Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Matières Premières (matière première unique) :	Non Applicable
27.	Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Matières Premières (panier de matières premières) :	Non Applicable
28.	Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Fonds (fonds unique) :	Non Applicable
29.	Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Fonds (panier de fonds) :	Non Applicable
30.	Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Dividendes :	Non Applicable
31.	Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur un ou plusieurs Contrat à Terme :	Non Applicable
32.	Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Panier(s) de Contrats à Terme :	Non Applicable
33.	Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur l'Inflation :	Non Applicable
34.	Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Risque de Crédit :	Non Applicable
35.	Obligations Indexées sur Devises :	Non Applicable
36.	Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Taux :	Non Applicable
37.	Dispositions relatives aux Obligations à Remboursement Physique :	Non Applicable

38. **Dispositions relatives aux Obligations Hybrides :** Non Applicable
39. **Considérations fiscales américaines :** Les Obligations doivent ne pas être considérées comme des Obligations Spécifiques (telles que définies dans le Prospectus de Base) pour les besoins de la section 871(m) du Code des impôts américain.

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

40. **Montant de Remboursement Final :** Le Montant de Remboursement Final sera déterminé à la Date d'Evaluation par l'Agent de Calcul selon les dispositions suivantes :
- A) Si le Niveau Final de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, alors le Montant de Remboursement Final sera calculé selon la formule suivante :
- Valeur Nominale Indiquée x 170%
- OU
- B) Si le Niveau Final de l'Indice est inférieur à son Niveau Initial MAIS est supérieur ou égal à la Barrière, alors le Montant de Remboursement Final sera calculé selon la formule suivante :
- Valeur Nominale Indiquée x 100%
- OU
- C) Si le Niveau Final de l'Indice est inférieur à la Barrière, alors le Montant de Remboursement Final sera calculé selon la formule suivante :
- Valeur Nominale Indiquée x (Niveau Final/Niveau Initial)
41. **Option de Remboursement au gré de l'Emetteur :** Non Applicable
42. **Option de Remboursement au gré des Porteurs :** Non Applicable
43. **Montant de Remboursement Anticipé :**
- (i) Montant(s) de Remboursement Anticipé (pour des raisons différentes que celles visées au (ii) ci-dessous) pour chaque Conformément à la Modalité 16

Obligation :

- | | | |
|-------|---|----------------------------|
| (ii) | Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Obligation payée lors du remboursement pour des raisons fiscales (Modalité 5(f)), pour illégalité (Modalité 5(k)) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (Modalité 8) : | Conformément aux Modalités |
| (iii) | Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Modalité 5(f)) : | Non Applicable |

DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX OBLIGATIONS

- | | | |
|------------|---|---|
| 44. | Forme des Obligations : | Obligations dématérialisées au porteur |
| 45. | Centre[s] d'Affaires pour les besoins de la Modalité 4 : | Non Applicable |
| 46. | Place(s) Financière(s) ou autres dispositions particulières relatives aux Jours de Paiement pour les besoins de la Modalité 6(a) : | TARGET (Convention de Jour Ouvré Suivant) |
| 47. | Dispositions relatives aux Obligations à Libération Fractionnée : montant de chaque paiement comprenant le Prix d'Emission et la date à laquelle chaque paiement doit être fait et, le cas échéant, des défauts de paiement, y compris tout droit qui serait conféré à l'Emetteur de retenir les Obligations et les intérêts afférents du fait d'un retard de paiement : | Non Applicable |
| 48. | Dispositions relatives aux Obligations à Double Devise: | Non Applicable |
| 49. | Dispositions relatives aux Obligations à Remboursement par Versement Echelonné : | Non Applicable |
| 50. | Masse (Modalité 10) : | Les noms et coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont :

F&S Financial Services SAS
8, rue du Mont Thabor
75001 Paris |

Le Représentant de la Masse percevra une

rémunération de 425€ par an au titre de ses fonctions.

51. Le Montant Nominal Total des Obligations émises a été converti en euros au taux de [●], soit une somme de : Non Applicable

OBJET DES CONDITIONS DEFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives constituent les conditions définitives requises pour l'émission décrits ici dans le cadre du programme d'émission d'Obligations de 10.000.000.000 d'euros de Natixis Structured Issuance SA.

RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Emetteur :

Par : _____

Dûment habilité

PARTIE B – AUTRE INFORMATION

1. Cotation et admission à la négociation :

- (i) Cotation : Aucune
- (ii) Admission aux négociations : Non Applicable
- (iii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : Sans objet

2. Notations

Notations : Les Obligations à émettre n'ont pas fait l'objet d'une notation.

3. Intérêts des personnes physiques et morales participant à l'émission

Sauf pour les commissions versées aux intermédiaires financiers d'un montant maximum annuel de 0,50% du montant nominal des Obligations placées, à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'offre des Obligations n'y a d'intérêt significatif.

4. Obligations Indexées uniquement – Performance du Sous-Jacent

Des informations sur les performances passées et futures et la volatilité de l'Indice peuvent être obtenues sur le site internet du Sponsor de l'Indice et sur la page Bloomberg de l'Indice (code Bloomberg : **CLEWE** index).

5. Informations Opérationnelles

- (i) Code ISIN : FR0013321643
- (ii) Code commun : 178881418
- (iii) *Valor number (Valorennumber)* : Non Applicable
- (iv) Tout système(s) de compensation autre qu'Euroclear France, Euroclear et Clearstream, Luxembourg approuvés par l'Emetteur et l'Agent Payeur et numéro(s) d'identification correspondant : Non Applicable
- (v) Livraison : Livraison contre paiement
- (vi) Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Obligations (le cas échéant) : **BNP Paribas Securities Services**
3, rue d'Antin
75002 Paris
- (vii) Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Obligations (le cas échéant) : Non Applicable
- (viii) Nom et adresse de l'Agent de Calcul : **Natixis**

(le cas échéant) :

Departement Agent de Calcul

40 avenue des Terroirs de France
75012 Paris

6. PLACEMENT

- | | | |
|--------|--|---|
| (i) | Si syndiqué, noms des Agents Placeurs: | Non Applicable |
| (ii) | Date du contrat de prise ferme : | Non Applicable |
| (iii) | Nom et adresse des entités qui ont pris l'engagement ferme d'agir en qualité d'intermédiaires sur les marchés secondaires et d'en garantir la liquidité en se portant acheteurs et vendeurs et principales conditions de leur engagement : | Non Applicable |
| (iv) | Etablissement(s) chargé(s) des Opérations de Stabilisation (le cas échéant) : | Non Applicable |
| (v) | Si non-syndiqué, nom et adresse de l'Agent Placeur : | Non Applicable |
| (vi) | Commissions et concessions totales : | Non Applicable |
| (vii) | Restrictions de vente supplémentaires aux Etats-Unis d'Amérique : | Catégorie 2 Reg. S. Les règles TEFRA ne sont pas applicables. |
| (viii) | Interdiction de vente aux investisseurs clients de détail dans l'EEE : | Non Applicable |
| (ix) | Offre Non-exemptée : | Non Applicable |

7. Offres au Public Non Applicable

8. Placement et Prise Ferme Non Applicable

9. Avertissement de l'Agent de Publication de l'Indice:

Euronext Paris SA détient tous droits de propriété relatifs à l'indice CAC Large 60 Equal Weight ER®. Euronext Paris SA, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garantes, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris SA, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice CAC Large 60 Equal Weight ER®, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice CAC Large 60 Equal Weight ER®, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.

CAC, CAC 40 et CAC Large 60 Equal Weight ER® sont des marques déposées d'Euronext Paris SA ou de ses filiales.